

Capitale nationale

Il me semble qu'il faudra trouver le moyen de soumettre les recommandations de politique à tous les niveaux de décision pour les concrétiser ensuite dans des lois, car ce n'est que par la voix législative que nous pourrions assurer une application harmonieuse et coordonnée des plans de la Commission. Si nous voulons que ses projets soient jamais appliqués sans à-coup, il faut qu'il y ait accord total entre tous les pouvoirs publics. Dans la situation actuelle, les plans pourraient en arriver à un stade et qu'alors l'une des parties ne soient plus d'accord, que cela soit le gouvernement de l'Ontario ou du Québec, les conseils municipaux ou le gouvernement fédéral.

Le comité spécial et la Commission de la capitale nationale ont fait du bon travail et dans les semaines et les mois à venir j'espère que nous pourrions nous mettre d'accord sur une formule qui assurera une réalisation en douceur de toute sa planification. Mais une fois le débat terminé, que ce soit à la Chambre, dans les assemblées législatives provinciales de l'Ontario et du Québec ou au niveau des conseils municipaux, il arrive un moment où il faut mettre un terme aux discussions et passer à l'application irrévocable des plans. C'est à mon avis le seul moyen de faire vraiment avancer les choses. C'est aussi la seule assurance que nous avons de tirer un jour un avantage de ces plans, d'heures de travail d'efforts et de ressources consacrés à ces recherches. La Commission représente les provinces et deux territoires qui ont exprimé les opinions de tous les Canadiens sur l'expansion et l'amélioration à apporter à la Commission de la capitale nationale. La Commission et son président ont vraiment fait du bon travail, monsieur l'Orateur.

Mais, à mon avis, si l'on poursuit encore dans la même veine, on court le risque de tomber en désaccord et d'en revenir au point initial, et de se trouver obligé de tout recommencer. Tant que nous n'aurons pas trouvé les moyens de parvenir à un accord général entre tous les paliers de gouvernement et tant que nous n'aurons pas mis au point des lois convenables pour le faire, nous serons toujours exposés à une fantaisie ou à une modification de dernière minute imposée par un des paliers de gouvernement.

Je remarque que le député d'Ottawa-Carleton (M^{me} Pigott) vient d'entrer à la Chambre. Je vais résumer rapidement mes remarques pour elle en lui enjoignant de retirer sa motion, ce qu'elle aurait pu faire déjà il y a quelque temps, puisqu'elle a siégé au comité spécial. Je désirais également redire en sa présence que sa participation aux travaux de ce comité spécial a été précieuse.

La plus grande partie du travail du comité est maintenant terminée. Le coprésident, le sénateur Marchand et le député de Cochrane (M. Stewart) n'ont plus qu'à revoir le travail qui a été accompli, et il reste encore aux députés et aux sénateurs à se mettre d'accord sur le rapport officiel à présenter à la Chambre.

Dans un ordre approuvé par les députés, il a été décidé que le comité spécial visiterait Washington. Cette visite a été

[M. Harquail.]

remise mais je crois savoir que la question doit être revue et que les organisateurs consultent à présent les représentants officiels de Washington pour avoir plus de précisions. J'ai l'impression que dès que cela sera terminé, dès que nous aurons consulté les représentants de la capitale, le comité spécial pourra alors songer à présenter un rapport complet et final à la Chambre.

● (1712)

En ce qui concerne les sujets d'intérêt exposés par la représentante d'Ottawa-Carleton, elle doit savoir que demain matin le comité se réunit pour examiner les principales prévisions budgétaires et que le ministre, le président de la Commission ainsi que d'autres représentants officiels y témoigneront. J'invite la motionnaire ainsi que tous les députés que la question intéresse, à aller entendre au comité le ministre et les fonctionnaires de la CCN répondre aux questions au sujet de . . .

M. Paproski: Il n'aura pas le temps d'aborder ce sujet.

M. Harquail: Il y a un autre point important à propos de la CCN que je ne veux pas manquer de signaler. La Commission de la capitale nationale emploie près de 1,000 personnes et dépense près de 30 millions de dollars par année. Comme je l'ai dit tantôt, elle remplit sa tâche d'une façon fort louable et exemplaire.

M. Paproski: Elle ne paie jamais de taxes à Ottawa.

M. Harquail: En dépit des commentaires qui nous viennent de certains coins de la Chambre, j'aimerais conclure, monsieur l'Orateur, que le mandat du comité spécial précise—et le Conseil du Trésor dispose d'autres moyens—que la CCN est comptable de toutes ses activités au gouvernement. Ce n'est pas une chose qui me préoccupe. Je suis sûr que d'autres députés voudront prendre la parole après moi pour apporter leurs propres commentaires.

[Français]

M. Gaston Clermont (Gatineau): Monsieur le président, durant l'heure des députés, le 30 janvier 1978, nous avions à l'étude la motion suivante, qui avait été déposée par l'honorable député d'Ottawa-Carleton (M^{me} Pigott), et qui se lisait comme suit et je cite:

Que, de l'avis de la Chambre, la Commission de la Capitale nationale ne rend pas suffisamment de comptes à la population de la région de la Capitale nationale ni aux Canadiens en général et qu'elle exerce les pouvoirs qui lui ont été conférés d'une façon arbitraire, sans consulter autant qu'elle le devrait les autres paliers de gouvernement, et qu'il serait donc juste d'instituer un Comité mixte permanent de la région de la Capitale nationale.

Monsieur le président, la loi qui a établi la Commission de la capitale nationale existe depuis 1958, soit depuis 20 ans. Durant cette période, beaucoup de choses ont changé et c'est sans doute une des raisons pour lesquelles au début des années 1970, je crois que c'est en 1973, le premier ministre du Canada (M. Trudeau) demandait à M. Douglas Fullerton, qui avait été président de la Commission de la capitale nationale, de faire une étude sur la structure et l'administration de la Commission de la capitale nationale.